

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 21^e jour du mois de décembre 2018 à 8h30 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : aucune personne représentant le public

Absence motivée : Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

368-12-2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil de ce 21 décembre 2018, soit ouverte à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Madame Patricia Poulin, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h30, le 21 décembre 2018, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture de l'avis de convocation*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Abrogation de la résolution 264-09-2018*
5. *Acquisition de terrains – rue Paquin*
6. *Cession de contrat – Synthèse Consultants Inc.*
7. *Période de questions*
8. *Clôture et levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 21 décembre 2018
Par : Michel St-Laurent, Directeur général et greffier

369-12-2018 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire, de ce vendredi le 21 décembre 2018, soit adopté tel qu'apparaissant sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

370-12-2018 4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 264-09-2018

ATTENDU QUE la résolution 264-09-2018 a été adoptée à la séance du conseil municipal du 10 septembre 2018 mais que certaines conditions qui y étaient citées ont été modifiées depuis et que les numéros de lots ont été changés suite à une renumérotation cadastrale.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil abrogent la résolution 264-09-2018 afin de corriger ces erreurs.

Adoptée à l'unanimité

371-12-2018

5. ACQUISITION DE TERRAINS – RUE PAQUIN

Monsieur Christian Paquin-Coutu déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la présente résolution et se retire.

CONSIDÉRANT que l'acquisition de terrains adjacents à l'usine d'épuration des eaux usées de la ville sera nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'acheter le lot 6 291 724 appartenant à Mme Lise Paquin, soit une superficie de 27 000 pieds carrés pour la somme de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$) représentant un prix approximatif de 1,66\$ du pied carré auquel s'ajoute les taxes applicables s'il y a lieu (T.P.S. et T.V.Q.);

CONSIDÉRANT qu'il pourrait éventuellement être possible d'effectuer une cession de lots adjacents entre la ville et Mme Lise Paquin suite à la correction d'un problème de titres;

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'achat du lot 6 291 724 aux prix et conditions ci-dessus mentionnées;

QUE les membres de ce conseil autorisent également la cession éventuelle de terrains entre la ville et Mme Lise Paquin;

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général à retenir les services de l'arpenteur-géomètre Éric Landry de la firme « **GNL Arpenteurs-Géomètres Inc** » et le notaire Claude Coutu de l'étude « **Coutu & Comtois, Notaires** » afin de préparer tous les documents nécessaires à l'achat et à la cession des lots concernés;

QUE les membres de ce conseil autorisent que le budget nécessaire soit attribué pour acquitter tous les frais dans ce dossier : prix de vente, taxes s'il y a lieu, frais d'arpentage, frais de notaire, déboursés et autres montants nécessaires;

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville, tous les effets nécessaires dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

372-12-2018

6. CESSION DE CONTRAT – SYNTHÈSE CONSULTANTS INC.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres 01-2016, les membres du conseil de Ville de Saint-Gabriel ont adjugé un contrat à la société SYNTHÈSE CONSULTANTS INC. par la résolution 355-12-2016 adoptée lors de la séance du 5 décembre 2016 visant la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

ATTENDU QUE Synthèse Consultants Inc. veut céder ce contrat à 9187-7753 QUÉBEC INC. aux termes d'une convention de cession de contrat intervenue entre les susdites sociétés.

ATTENDU QU'une telle cession requiert, pour prendre effet, l'approbation du présent conseil.

**Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :**

QUE les membres de ce conseil refusent d'accorder le contrat 01-2016 de Synthèses Consultants Inc. à 9187-7753 Québec Inc.

QUE les membres de ce conseil accordent plutôt ledit contrat à GENIMAC INC.

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les effets nécessaires dans ce dossier afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

373-12-2018 8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :**

QUE la séance extraordinaire soit et est levée à 9h15.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

APPROBATION PAR LE MAIRE DES RÉOLUTIONS SELON L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 21 jour de décembre 2018.

Gaétan Gravel, Maire